



Date: 14 avril 2015

## INVITATION À SOUMISSIONNER

### AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES

#### CONDITIONS D'ASSURANCE

Les conditions d'assurance ont été modifiées. Consulter les conditions supplémentaires.

#### RAPPEL –

Modifications à la TVP, la TPS, la TVH en Colombie-Britannique, le Québec et l'Île-du-Prince-Édouard

Ceci est un rappel aux soumissionnaires du changements concernant la taxe de vente provinciale (TVP), taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente harmonisée (TVH) qui a eu lieu à compter du 1er avril, 2013 dans la provinces de la Colombie-Britannique (BC), le Québec (QC) et l'Île-du-Prince-Édouard (PE).

«Taxes applicables» sont versées par le Canada en conformité avec les conditions générales. Il est la responsabilité du soumissionnaire de s'assurer que leur soumission consiste de ce changement. Il n'y aura pas d'ajustement pour les changements d'augmenter le montant du contrat en raison d'une manque à ce changement.

Le soumissionnaire n'est pas autorisé d'utiliser les exemptions canadiennes en provenance de tout impôt, tel que les taxes de vente provinciales. Le soumissionnaire doit payer la taxe de vente provinciale applicable, taxes accessoires, et toute autre taxe à la consommation, sur les biens ou les services taxables consommés ou utilisés dans l'exécution du contrat (conformément à la législation applicable), y compris pour les matériaux incorporés dans les biens immobiliers.

C'est la responsabilité du soumissionnaire de s'assurer d'intégrer à l'endroit approprié de l'approvisionnement en conformité avec les directives et les bulletins de l'Agence du revenu du Canada:: <http://www.cra-arc.gc.ca/menu-fra.html>

### EXIGENCES EN MATIÈRE DE GARANTIE DE SOUMISSION

Le montant de la garantie de soumission requise est de 10 % du montant de la soumission (2 000 000 \$ au maximum).

Voir IG08 de R2710T – Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission

### EXIGENCES EN MATIÈRE DE GARANTIE CONTRACTUELLE

Le montant de la caution qui est nécessaire au lieu d'un cautionnement d'exécution est de 20% du montant du contrat.

Voir CG9.2 de R2890D – Types et montants de la garantie contractuelle.

### ANNULATION DE LA CLAUSE R2940D ET MODIFICATION DE L'ARTICLE CG3.8 DE LA CLAUSE R2830D

Suite à l'abrogation de la Loi sur les justes salaires et les heures de travail, la clause R2940D est rendue non applicable pour les contrats émis après le 1er janvier 2014. Pour les contrats émis avant cette date la loi reste applicable. Par conséquent l'article 3.8 de la clause R2830D est modifié tel qu'indiqué à la condition supplémentaire CS06

LES CLAUSES CITÉES EN RÉFÉRENCE PAR UN NUMÉRO DANS CE DOCUMENT (P. EX. R2710T) SONT DISPONIBLES SUR LE SITE WEB SUIVANT DE TPSGC :

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

Date: 14 avril 2015

### **POUVOIRS DU REPRESENTANT DU MINISTERE**

Des changements ont été apportés, vous référer à CG2.1 de R2820D incluses aux Clauses et conditions uniformisés d'achats (CCUA)

### **CONDITIONS D'ASSURANCE**

Le document « Attestation d'assurance » et ses instructions ont été remplacés, à l'annexe [B](#).  
(L'Attestation d'assurance dûment complétée, n'est PAS requise lors du dépôt de soumission)

### **APPUYER LE RECOURS AUX APPRENTIS**

Dans son Plan d'action économique de 2013, le gouvernement du Canada propose de soutenir l'embauche d'apprentis dans le cadre des projets de construction et d'entretien du gouvernement fédéral. Vous référer à IP11

Date: 14 avril 2015

**TABLE DES MATIÈRES****INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)**

IP01	Dispositions relatives à l'intégrité, renseignements connexes
IP02	Documents de soumission
IP03	Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres
IP04	Appel conférence facultative
IP05	Révision des soumissions
IP06	Résultats de l'appel d'offres
IP07	Fonds insuffisants
IP08	Période de validité des soumissions
IP09	Documents de construction
IP10	Initiative de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et Construction de Défense Canada pour l'embauche d'apprentis
IP11	Sites Web

**R2710T INSTRUCTIONS GÉNÉRALES - SERVICES DE CONSTRUCTION - EXIGENCES RELATIVES À LA GARANTIE DE SOUMISSION (IG) (2015-02-25)**

Les articles suivants de la clause R2710T sont reproduits sur le site Web <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

IG01	Dispositions relatives à l'intégrité - soumission
IG02	La soumission
IG03	Identité ou capacité civile du soumissionnaire
IG04	Taxes applicables
IG05	Frais d'immobilisation
IG06	Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant
IG07	Liste des sous-traitants et fournisseurs
IG08	Exigences relatives à la garantie de soumission
IG09	Livraison des soumissions
IG10	Révision des soumissions
IG11	Rejet de la soumission
IG12	Coûts relatifs aux soumissions
IG13	Numéro d'entreprise – approvisionnement
IG14	Respect des lois applicables
IG15	Approbaton des matériaux de remplacement
IG16	Évaluation du rendement
IG17	Conflit d'intérêts / Avantage indus.

**CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)**

CS01	Exigences relatives à la sécurité
CS02	Condition d'assurance

**DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)****FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)**

SA01	Identification du projet
SA02	Nom commercial et adresse du soumissionnaire
SA03	Offre
SA04	Période de validité des soumissions
SA05	Acceptation et contrat
SA06	Durée des travaux
SA07	Garantie de soumission
SA08	Signature

Date: 14 avril 2015

**APPENDICE 1- FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS**

**APPENDICE 2 - LISTE COMPLÈTE DES NOMS DE TOUS LES INDIVIDUS QUI SONT ACTUELLEMENT  
SOIT ADMINISTRATEURS ET OU PROPRIÉTAIRE DE L'ENTREPRISE DU SOUMISSIONNAIRE**

**APPENDICE 3 - ATTESTATION VOLONTAIRE À L'APPUI DU RECOURS AUX APPRENTIS**

**APPENDICE 4 – POUVOIRS DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE**

**ANNEXE A - ATTESTATION D'ASSURANCE**

**ANNEXE B- RAPPORT VOLONTAIRE D'APPRENTIS EMPLOYÉS PENDANT LES CONTRATS**

Date: 14 avril 2015

**INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)****IP01 DISPOSITIONS RELATIVES A L'INTEGRITE – RENSEIGNEMENTS CONNEXES**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés, respectent les dispositions stipulées à l'article IG01, Dispositions relatives à l'intégrité - soumission des Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T (2015-02-25). Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

**IP02 DOCUMENTS DE SOUMISSION**

1. Les documents suivants constituent les documents de soumission:

- a. Appel d'offres - Page 1;
- b. Instructions particulières aux soumissionnaires
- c. Instructions générales – services de construction – exigences relatives à la garantie de soumission R2710T (2015-02-25)
- d. Clauses et conditions identifiées aux "Documents du contrat";
- e. Dessins et devis;
- f. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant; et
- g. Toute modification émise avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

2. Les Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T sont incorporées par renvoi et reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

**IP03 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES**

1. Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1, et ce le plus tôt possible pendant la durée de l'invitation. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'IG15 de la R2710T toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.
2. Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, l'agent d'approvisionnement examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
3. Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appel d'offres doivent être adressées UNIQUEMENT à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

Date: 14 avril 2015

**IP04 APPEL CONFÉRENCE FACULTATIVE**

Un appel conférence des soumissionnaires aura lieu le **vendredi 24 avril 2015**. Elle débutera à **10h00 (HAE)**. Dans le cadre de l'appel conférence, on examinera la portée du besoin précisé dans la demande de soumissions et on répondra aux questions qui seront posées. Il est recommandé que les soumissionnaires qui ont l'intention de déposer une soumission assistent à l'appel conférence.

Les soumissionnaires sont priés de communiquer avec l'autorité contractante avant l'appel conférence pour confirmer leur présence. Ils devraient fournir à l'autorité contractante, par écrit, une liste des personnes qui assisteront à l'appel conférence et des questions qu'ils souhaitent y voir abordées, au moins 2 jours ouvrables avant la conférence.

Toute précision ou tout changement apporté à la demande de soumissions à la suite de l'appel conférence des soumissionnaires sera inclus dans la demande de soumissions, sous la forme d'une modification. Les soumissionnaires qui ne participeront pas à l'appel conférence pourront tout de même présenter une soumission.

**No. de téléphone sans frais : 1 877-413-4788****No. d'identification de la conférence : 2519890****IP05 RÉVISION DES SOUMISSIONS**

Une soumission peut être révisée par lettre ou par télécopie conformément à l'IG10 de la R2710T. Le numéro du télécopieur pour la réception de révisions est le 418 648-5392.

**IP06 RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES**

1. Un dépouillement public des soumissions aura lieu au bureau désigné sur la page frontispice «Appel d'offres» pour la réception des soumissions, peu de temps après l'heure indiquée pour la clôture des soumissions.
2. Après la date de clôture pour la réception des soumissions, on peut demander les résultats de l'appel d'offres en communiquant avec le bureau compétent par courriel à [CSQ.CONTRATS@PC.GC.CA](mailto:CSQ.CONTRATS@PC.GC.CA) ou par téléphone au 418 648-4569.

**IP07 FONDS INSUFFISANTS**

Si la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués par le Canada pour les travaux, le Canada pourra

- a. annuler l'appel d'offres; ou
- b. obtenir des fonds supplémentaires et attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse; et/ou
- c. négocier une réduction maximale de 15% du prix offert et/ou de la portée des travaux avec le soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse. Si le Canada n'arrive pas à une entente satisfaisante, il exercera l'option a) ou b).

**IP08 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS**

1. Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions tel que précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.

Date: 14 avril 2015

2. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. de l'IP08 est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
3. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. de l'IP08 n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
  - a) poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
  - b) annuler l'appel d'offres.
4. Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de l'IG11 de R2710T.

### **IP09 DOCUMENTS DE CONSTRUCTION**

À l'attribution du contrat, une copie papier des dessins signés et scellés, du devis et des modifications sera fournie à l'entrepreneur retenu. Il incombera à l'entrepreneur d'obtenir les autres exemplaires dont il peut avoir besoin et, le cas échéant, d'en assurer les coûts.

### **IP10 INITIATIVE DE TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA ET CONSTRUCTION DE DÉFENSE CANADA POUR L'EMBAUCHE D'APPRENTIS**

1. Pour les encourager à participer à la formation d'apprentis, on demande aux employeurs qui soumissionnent pour des contrats de construction ou d'entretien de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) de signer une attestation volontaire, attestation signalant leur engagement à embaucher et former des apprentis.
2. Le Canada doit composer avec des pénuries de main-d'œuvre dans divers secteurs et dans diverses régions, en particulier dans des métiers spécialisés. Faciliter l'acquisition de compétences et la formation chez les Canadiens est une responsabilité partagée. Dans le Plan d'action économique (PAE) de 2013, le gouvernement du Canada a pris l'engagement de faciliter l'utilisation d'apprentis dans le cadre des contrats fédéraux de construction et d'entretien. Les soumissionnaires ont un rôle important à jouer au titre du soutien des apprentis, à savoir les embaucher et les former. On les encourage à attester qu'ils proposent des possibilités d'emploi à des apprentis dans le cadre de leurs relations d'affaires avec le gouvernement du Canada.
3. Par l'entremise du Plan d'action économique de 2013 et de son appui aux programmes de formation, le gouvernement du Canada encourage les Canadiens à faire l'apprentissage de métiers spécialisés et à y faire carrière. En outre, le gouvernement offre un crédit d'impôt aux employeurs afin de les encourager à embaucher des apprentis. Vous trouverez de l'information à propos de ces mesures fiscales administrées par l'Agence du revenu du Canada dans son site Web à : [www.cra-arc.gc.ca](http://www.cra-arc.gc.ca). Les employeurs sont aussi invités à se renseigner à propos de l'information et des mesures de soutien additionnelles dont ils pourraient tirer profit auprès de leur autorité provinciale ou territoriale en matière d'apprentissage.
4. Les attestations signées (APPENDICE 4) aideront à mieux comprendre comment les entrepreneurs utilisent des apprentis dans le cadre de contrats fédéraux de construction et d'entretien et pourraient éclairer l'élaboration, dans l'avenir, de nouvelles politiques et de nouveaux programmes.
5. L'entrepreneur atteste ce qui suit :

En vue de contribuer à la satisfaction de la demande en travailleurs qualifiés, l'entrepreneur convient de déployer et d'exiger de ses sous-traitants qu'ils déploient des efforts commerciaux raisonnables pour embaucher et former des apprentis inscrits, de s'efforcer d'utiliser pleinement les ratios

Date: 14 avril 2015

compagnon/apprenti \* autorisés et de respecter toutes les exigences liées à l'embauche prescrites dans les lois provinciales et territoriales.

L'entrepreneur consent, par la présente, à ce que cette information soit recueillie et conservée par TPSGC et Emploi et Développement social Canada en vue d'appuyer la compilation de données sur l'embauche et la formation d'apprentis dans le cadre de contrats fédéraux de construction et d'entretien.

Pour appuyer cette initiative, une attestation volontaire signalant que le fournisseur s'engage à embaucher et former des apprentis est disponible à l'APPENDICE 4.

Si vous acceptez, veuillez compléter et apposer votre signature à l'APPENDICE 4

*\* **Le ratio compagnon/apprenti**, c'est le nombre de compagnons qualifiés/agrées qu'un employeur doit employer dans une profession ou un métier désigné afin d'être admissible à inscrire un apprenti conformément à la législation, aux règlements, aux directives d'orientation ou aux arrêtés provinciaux/territoriaux émis par les autorités ou les organismes responsables.*

## IP11 SITES WEB

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Appendice L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues  
<http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494&section=text#appl>

Achats et ventes <https://achatsetventes.gc.ca/>

Sanctions économiques canadiennes <http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra>

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913)  
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf>

Cautionnement de soumission (formulaire PWGSC-TPSGC 504)  
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/504.pdf>

Cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505)  
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/505.pdf>

Cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux (formulaire PWGSC-TPSGC 506)  
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf>

Guide des clauses et conditions uniformisées d'achats (CCUA) <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

Services de sécurité industrielle <http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html>

TPSGC, Code de conduite pour l'approvisionnement <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/index-fra.html>

TPSGC, Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire (PWGSC-TPSGC 229)  
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html#f229>

TPSGC, Formulaire relatifs à l'administration des contrats de construction et de services d'experts-conseils  
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html>

Date: 14 avril 2015

## **CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)**

### **CS01 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ LIEUX DE SAUVEGARDE DES DOCUMENTS.**

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **CS02 CONDITIONS D'ASSURANCE**

#### 1) Polices d'assurance

- a) L'entrepreneur souscrit et maintient, à ses propres frais, les polices d'assurance conformément aux exigences de l'Attestation d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada.
- b) Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue. L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

#### 2) Période d'assurance

- a) Les polices exigées à l'Attestation d'assurance doivent prendre effet le jour de l'attribution du contrat et demeurer en vigueur pendant toute la durée du contrat.
- b) Il incombe à l'entrepreneur de fournir et de maintenir la couverture pour produits/travaux complétés de sa police d'assurance responsabilité civile des entreprises et ce pour un délai minimum de (6) six ans suivant la date du Certificat d'achèvement substantiel.

#### 3) Preuve d'assurance

- a) Avant le début des travaux, et au plus tard trente (30) jours après l'acceptation de sa soumission, l'entrepreneur doit remettre au Canada une Attestation d'assurance sur le formulaire fournis.
- b) À la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir les originaux ou les copies certifiées de tous les contrats d'assurance auxquels l'entrepreneur a souscrit conformément à l'Attestation d'assurance.

#### 4) Indemnités d'assurance

En cas de sinistre, l'entrepreneur doit faire sans délai toutes choses et exécuter tous documents requis pour le paiement de l'indemnité d'assurance.

#### 5) Franchise

L'entrepreneur doit assumer le paiement de toutes sommes d'argent en règlement d'un sinistre, jusqu'à concurrence de la franchise.

### **CS04 AJUSTEMENT DU PRIX DU BITUME**

1. Le prix du bitume incorporé à l'enrobé bitumineux sera ajusté chaque mois durant lequel il y a pose d'enrobé et une variation supérieure à 5 % est enregistrée entre le prix de référence de ce mois et le prix de référence du mois précédant la clôture des soumissions. L'ajustement du prix sera calculé conformément à la formule d'ajustement du prix applicable décrite à l'alinéa 2.
2. Formules d'ajustement du prix:

Date: 14 avril 2015

- a) Lorsque le prix de référence du mois où il y a pose d'enrobé est supérieur à 105% du prix de référence du mois précédant la clôture des soumissions, le Canada verse à l'entrepreneur une compensation calculée de la façon suivante :

(Exemple basée sur une augmentation de 5%)

$$MA = (PRe - 1,05 PRs) \times \text{quantité de bitume en tonnes}$$

- b) Lorsque le prix de référence du mois où il y a pose d'enrobé est inférieur à 95% du prix de référence du mois précédant la clôture des soumissions, le Canada déduit du paiement mensuel versé à l'entrepreneur, un montant calculé de la façon suivante :

(Exemple basée sur une diminution de 5%)

$$MA = (0,95PRs - PRe) \times \text{quantité de bitume en tonnes}$$

MA = montant d'ajustement du prix du bitume, en dollars

PRs = prix de référence du bitume du mois précédant la clôture des soumissions

PRe = prix de référence du bitume du mois où il y a pose d'enrobé.

Le prix de référence sera celui (Asphalt Cement Price Index) publié mensuellement dans le Bulletin d'information sur les contrats du Ministère des transports de l'Ontario (MTO) qui est affiché sur le site Web du MTO <http://www.mto.gov.on.ca/> Ce prix de référence sera utilisé pour calculer le montant d'ajustement par tonne de toute classe de performance de bitume acceptée aux travaux.

3. Pour chaque mois où un montant d'ajustement est établi, le Canada détermine la quantité de bitume utilisée à partir du pourcentage de bitume fixé dans la formule finale d'enrobé.
4. Les montants d'ajustement apparaîtront au formulaire de Demande de paiement progressif pour les mois où il y a pose d'enrobé.

Date: 14 avril 2015

**DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)**

1. Les documents suivants constituent le contrat:
  - a. Page « Contrat » une fois signée par le Canada;
  - b. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout Appendice s'y rattachant rempli(s) en bonne et due forme;
  - c. Dessins et devis;
  - d. Conditions générales et clauses:
 

CG1	Dispositions générales – Services de construction	R2810D (2015-02-25);
CG2	Administration du contrat	R2820D (2015-02-25);
CG3	Exécution et contrôle des travaux	R2830D (2015-02-25);
CG4	Mesures de protection	R2840D (2008-05-12);
CG5	Modalités de paiement	R2850D (2015-02-25);
CG6	Retards et modifications des travaux	R2860D (2013-04-25);
CG7	Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D (2008-05-12);
CG8	Règlement des différends	R2880D (2015-04-01);
CG9	Garantie contractuelle	R2890D (2014-06-26);
CG10	Assurances	R2900D (2008-05-12);
	Coûts admissibles pour les modifications de contrat sous CG6.4.1	R2950D (2014-06-26);
	Conditions supplémentaires	
  - e. Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
  - f. Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission; et
  - g. Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions générales.
2. Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>
3. La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.

Date: 14 avril 2015

## FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

### SA01 IDENTIFICATION DU PROJET

#### RÉFECTION MAJEURE DU TRONÇON 2 DE LA ROUTE 132 AU PARC NATIONAL DE FORILLON

### SA02 NOM COMMERCIAL ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE

Nom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_ Télécopieur: \_\_\_\_\_ NEA \_\_\_\_\_

### SA03 OFFRE

Le soumissionnaire offre au Canada d'exécuter les travaux du projet mentionné ci-dessus, conformément aux documents de soumission pour le **MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION INDIQUÉ DANS L'APPENDICE 1.**

### SA04 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

La soumission ne peut être retirée pour une période de **trente (30)** jours suivant la date de clôture de l'invitation.

### SA05 ACCEPTATION ET CONTRAT

À l'acceptation de l'offre de l'entrepreneur par le Canada, un contrat exécutoire est formé entre le Canada et l'entrepreneur. Les documents constituant le contrat sont ceux mentionnés aux Documents du contrat.

### SA06 DURÉE DES TRAVAUX

L'entrepreneur doit exécuter et compléter les travaux **LE OU AVANT 31 mars 2016.**

### SA07 GARANTIE DE SOUMISSION

Le soumissionnaire joint à sa soumission une garantie de soumission conformément à l'IG08 - Exigences relatives à la garantie de soumission de la R2710T -Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission.

### SA08 SIGNATURE

\_\_\_\_\_  
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire (Tapés ou lettres moulées)

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date

Date: 14 avril 2015

**APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS (14 page)**

- 1) Les prix unitaires seront retenus pour établir le montant total des prix calculés. Toute erreur arithmétique à cet appendice sera corrigée par le Canada.
- 2) Le Canada peut rejeter la soumission si quelconque des prix soumis ne tient pas fidèlement compte du coût de l'exécution de la partie des travaux à laquelle ce prix s'applique.

**MONTANT FORFAITAIRE**

Le montant forfaitaire désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix forfaitaire.

- (a) Les travaux inclus dans le montant forfaitaire représentent tous les travaux qui ne sont pas inclus dans le tableau des prix unitaires.

**TABLEAU DES PRIX UNITAIRES**

Le tableau des prix unitaires désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix unitaires.

- a) Les travaux faisant partie de chaque article sont tels que décrits aux sections du devis en référence.
- b) Le prix unitaire ne doit pas inclure de montants pour des travaux qui ne sont pas inclus aux articles de prix unitaires.

**RÉSUMÉ -BORDEREAU DE SOUMISSION**

ITEM	DESCRIPTION	TOTAL
1.	ORGANISATION DE CHANTIER	\$
2.	ROUTE 132	\$
3.	ROUTE DU SECTEUR NORD	\$
4.	BOULEVARD CAP-DES-ROSIERS	\$
5.	PONT - Ruisseau Cap des Rosiers	\$
	<b>GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION</b>	<b>\$</b>
	Excluant toutes les taxes applicables	

\_\_\_\_\_  
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire (en lettres moulées ou en caractères d'imprimerie)

Signature

Date

Date: 14 avril 2015

Item	Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
<b>1</b>	<b>ORGANISATION DE CHANTIER</b>				
1.1	Organisation de chantier	1	global	\$	\$
1.2	Bureau de chantier	1	global	\$	\$
1.3	Maintien de la circulation et signalisation	1	global	\$	\$
1.4	Mesures de protection environnementales	1	global	\$	\$
	<b>Sous-total 1. Organisation de chantier</b> (à reporter à la page résumé)				<b>\$</b>

Date: 14 avril 2015

Item	Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
<b>2.</b>	<b>ROUTE 132</b>				
<b>2.1</b>	<b>Terrassement</b>				
2.1.1	Enlèvement et disposition des ponceaux existants	1	global	\$	\$
2.1.2	Excavation 1ère classe (provisionnelle)	100	m³	\$	\$
2.1.3	Déblai 2ième classe	35 500	m³	\$	\$
2.1.4	Drain perforé 150 mm et géotextile, PE (type 2) (Provisionnel)	400	m	\$	\$
2.1.5	Aménagement de sortie de drain (Provisionnel)	10	unité	\$	\$
2.1.6	Géotextile type III	500	m²	\$	\$
2.1.7	Gaine TTOG pour conduits électriques, incluant bouchons	45	m. lin.	\$	\$
2.1.8	Puits d'exploration (Provisionnel)	7	unité	\$	\$
<b>2.2</b>	<b>Structure de chaussée</b>				
2.2.1	Isolant thermique, polystyrène, épaisseur de 50 mm	720	m²	\$	\$
2.2.2	Sous-fondation de pierre concassée MG-112, 600 mm d'épaisseur	22 000	m³	\$	\$
2.2.3	Fondation supérieure de pierre concassée MG-20, 200 mm d'épaisseur	6 200	m³	\$	\$
2.2.4	Accotement en pierre type MG-20b, 120 mm d'épaisseur	2 200	t.m.	\$	\$

Date: 14 avril 2015

Item	Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
<b>2.3</b>	<b>Pavage</b>				
2.3.1	Enrobé bitumineux :				
	- GB-20, couche de base 80 mm d'épaisseur	3 920	t.m.	\$	\$
	- ESG-10, couche de surface 40 mm d'épaisseur	2 250	t.m.	\$	\$
2.3.2	Véhicule de transfert de matériaux (VTM)	6 170	t.m.	\$	\$
<b>2.4</b>	<b>Aménagements paysagers</b>				
2.4.1	Terre végétale 100 mm d'épaisseur et terrassement de finition	32 000	m <sup>2</sup>	\$	\$
2.4.2	Ensemencement hydraulique de type :				
	- H-1	22 500	m <sup>2</sup>	\$	\$
	- H-3	9 500	m <sup>2</sup>	\$	\$
<b>2.5</b>	<b>Éléments de sécurité</b>				
2.5.1	Glissière de sécurité semi-rigide (DN-VIII-3-GSR-001) sur poteaux de bois à 1905 mm c/c	840	m. lin.	\$	\$
2.5.2	Dispositif d'extrémité GSR avec déviation latérale (L-W / B-1)	14	unité	\$	\$
2.5.3	Glissière de transition de rigidité semi-rigide de type 3 (DN-VIII-3-GSR-010A) sur poteaux de bois.	4	unité	\$	\$
2.5.4	Bordure de transition, DN-II-4-001	40	m.lin.	\$	\$
<b>2.6</b>	<b>Signalisation</b>				
2.6.1	Panneaux de petite signalisation incluant les poteaux (inclus route 132 existante et raccordement temp.) :				
	- Panneaux	125	unité	\$	\$
	- Panonceaux	12	unité	\$	\$

Date: 14 avril 2015

Item	Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
2.6.2	Flèche de signalisation (lumineuse) sur remorque fixe :				
	- Achat ou	3	unité	\$	\$
	- Location de 3 unités	52	semaine	\$	\$
2.6.3	Structure de signalisation pour panneau de signalisation du Parc Forillon :				
	- HH-33581-09	1	unité	\$	\$
	- HH-33581-11	1	unité	\$	\$
	- HH-33581-12	2	unité	\$	\$
	- HH-33581-14	1	unité	\$	\$
	- HH-33581-15	1	unité	\$	\$
	- HH-33581-16	1	unité	\$	\$
	- HH-33581-17	1	Unité	\$	\$
	- HH-33581-18	1	unité	\$	\$
	- HH-33581-23	2	unité	\$	\$
	- HH-33581-25	1	unité	\$	\$
	- HH-33581-27	1	unité	\$	\$
2.6.4	Excavation 1re classe pour structure de signalisation	75	m3	\$	\$
2.6.5	Marquage de la chaussée, 120 mm de largeur (Moyenne durée) :				
	- Ligne de centre (double)	2 150	m.lin.	\$	\$
	- Ligne de délimitation de voie	515	m.lin.	\$	\$
	- Lignes de rives	4 300	m.lin.	\$	\$
	- Autres (hachurage, flèches, effacement du marquage, etc.)	1	global	\$	\$
<b>2.7</b>	<b>Élément de drainage</b>				
2.7.1	Ponceau :				
	- 600 mm Ø TBA CL IV	40	m.lin.	\$	\$

Date: 14 avril 2015

Item	Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
2.7.2	- 750 mm Ø TBA CL IV	55	m.lin.	\$	\$
	Pièce d'extrémité biseautée (béton):				
2.7.3	- 600 mm Ø	2	unité	\$	\$
	- 750 mm Ø	4	unité	\$	\$
	Fossés de décharge	50	m.lin.	\$	\$
2.7.4	Empierrement incluant membrane géotextile type V :				
	- Type 2, calibre 200-100, 50 % > 150 mm	1 450	m <sup>2</sup>	\$	\$
	- Type 3, calibre 300-200, 50 % > 250 mm	1 050	m <sup>2</sup>	\$	\$
	- Type 4, calibre 400-300, 50 % > 350 mm (Provisionnel)	200	m <sup>2</sup>	\$	\$
2.7.5	Dalot en pierre	20	m.lin.	\$	\$
2.7.6	Empierrement de stabilisation de talus	1200	m <sup>2</sup>	\$	\$
	<b>Sous-total 2. Route 132</b> (à reporter à la page résumé)				<b>\$</b>

Date: 14 avril 2015

Item	Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
<b>3</b>	<b>ROUTE DU SECTEUR NORD</b>				
<b>3.1</b>	<b>Terrassement</b>				
3.1.1	Enlèvement des revêtements de chaussée existants	920	m <sup>2</sup>	\$	\$
3.1.2	Enlèvement et disposition des ponceaux existants	1	global	\$	\$
3.1.3	Excavation 1re classe (provisionnelle)	50	m <sup>3</sup>	\$	\$
3.1.4	Déblai 2e classe	1 900	m <sup>3</sup>	\$	\$
3.1.5	Gaine TOG pour conduits électriques, incluant bouchons	26	m.lin.	\$	\$
<b>3.2</b>	<b>Structure de chaussée</b>				
3.2.1	Sous-fondation de pierre concassée MG-112, 450 mm d'épaisseur	1 065	m <sup>3</sup>	\$	\$
3.2.2	Fondation supérieure de pierre concassée MG-20, 150 mm d'épaisseur	315	m <sup>3</sup>	\$	\$
3.2.3	Accotement en pierre type MG-20b, 120 mm d'épaisseur	70	t.m.	\$	\$
<b>3.3</b>	<b>Pavage</b>				
3.3.1	Enrobé bitumineux :				
	- ESG-14, couche de base 60 mm d'épaisseur	200	t.m.	\$	\$
	- ESG-10, couche de surface 40 mm d'épaisseur	150	t.m.	\$	\$
3.3.2	Véhicule de transfert de matériaux (VTM)	350	t.m.	\$	\$

Date: 14 avril 2015

Item	Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
3.3.3	Marquage de la chaussée, 120 mm de largeur (Moyenne durée) :				
	- Ligne de centre (double)	200	m.lin.	\$	\$
	- Lignes de rives	400	m.lin.	\$	\$
	- Autres (hachurage, flèches, effacement du marquage, etc.)	1	global	\$	\$
3.3.4	Entretien - Route du secteur Nord (quantités provisionnelles pour entretien de la route existante)	500	m <sup>2</sup>	\$	\$
<b>3.4</b>	<b>Aménagements paysagers</b>				
3.4.1	Terre végétale 100 mm d'épaisseur et terrassement de finition	1 200	m <sup>2</sup>	\$	\$
3.4.2	Ensemencement hydraulique de type :				
	- H-1	800	m <sup>2</sup>	\$	\$
	- H-3	400	m <sup>2</sup>	\$	\$
3.4.3	Renaturation de la chaussée existante abandonnée	2 500	m <sup>2</sup>	\$	\$
<b>3.5</b>	<b>Éléments de sécurité</b>				
3.5.1	Bordure préfabriqué, DN-II-4-001	30	m.lin.	\$	\$
3.5.2	Musoir abaissé				
	- Rayon 0,5 m, DN-II-5-001	1	unité	\$	\$
	- Rayon 1,5 m	1	unité	\$	\$
<b>3.6</b>	<b>Signalisation</b>				
3.6.1	Panneaux de petite signalisation incluant les poteaux				
	- Panneaux	7	unité	\$	\$
	- Panonceaux	2	unité	\$	\$

Date: 14 avril 2015

Item	Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
3.7.1	Ponceau - 750 mm Ø TBA CL IV	25	m.lin.	\$	\$
3.7.2	Pièce d'extrémité biseautée (Béton) - 750 mm Ø	2	unité	\$	\$
3.7.3	Fossés de décharge	25	m.lin.	\$	\$
3.7.4	Empierrement, incluant membrane et géotextile type V :				
	- Type 2, calibre 200-100, 50 % > 150 mm	160	m <sup>2</sup>	\$	\$
	- Type 3, calibre 300-200, 50 % > 250 mm	50	m <sup>2</sup>	\$	\$
3.7.5	Empierrement de stabilisation de talus (Provisionnel)	50	m <sup>2</sup>	\$	\$
<b>Sous-total 3. Route du Secteur Nord</b> (à reporter à la page résumé)					<b>\$</b>

Date: 14 avril 2015

Item	Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
<b>4</b>	<b>BOULEVARD CAP-DES-ROSIERS</b>				
<b>4.1</b>	<b>Terrassement</b>				
4.1.1	Enlèvement des revêtements de chaussée existants	4 800	m <sup>2</sup>	\$	\$
4.1.2	Enlèvement et disposition des ponceaux existants	1	global	\$	\$
4.1.3	Enlèvement et disposition des glissières existantes	1	global	\$	\$
4.1.4	Enlèvement et disposition des panneaux de signalisation existants	1	global	\$	\$
4.1.5	Excavation 1re classe (Provisionnelle)	50	m <sup>3</sup>	\$	\$
4.1.6	Déblai 2e classe	800	m <sup>3</sup>	\$	\$
4.1.7	Gaine TTOG pour conduits électriques, incluant bouchons	18	m.lin.	\$	\$
<b>4.2</b>	<b>Structure de chaussée</b>				
4.2.1	Sous-fondation de pierre concassée MG-112, 450 mm d'épaisseur	450	m <sup>3</sup>	\$	\$
4.2.2	Fondation supérieure de pierre concassée MG-20, 150 mm d'épaisseur	190	m <sup>3</sup>	\$	\$
4.2.3	Accotement en pierre type MG-20b, 120 mm d'épaisseur	50	t.m.	\$	\$
<b>4.3</b>	<b>Pavage</b>				
4.3.1	Enrobé bitumineux :				
	- ESG-14, couche de base 60 mm d'épaisseur	120	t.m.	\$	\$
	- ESG-10, couche de surface 40 mm d'épaisseur	75	t.m.	\$	\$

Date: 14 avril 2015

Item	Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
<b>4.4</b>	<b>Aménagements paysagers</b>				
4.4.1	Terre végétale 100 mm d'épaisseur et terrassement de finition	1 000	m <sup>2</sup>		
				\$	\$
4.4.2	Ensemencement hydraulique de type :				
	- H-1	700	m <sup>2</sup>	\$	\$
	- H-3	300	m <sup>2</sup>	\$	\$
<b>4.5</b>	<b>Signalisation</b>				
4.5.1	Panneaux de petite signalisation incluant les poteaux				
	- Panneau	1	unité	\$	\$
4.5.2	Marquage de la chaussée, 120 mm de largeur (Moyenne durée) :				
	- Ligne de centre (double)	100	m.lin.	\$	\$
	- Lignes de rives	200	m.lin.	\$	\$
	- Autres (hachurage, flèches, effacement du marquage, etc.)	1	global	\$	\$
<b>4.6</b>	<b>Éléments de drainage</b>				
4.6.1	Excavation de fossé de décharge	25	m.lin.	\$	\$
4.6.2	Empierrement incluant membrane et géotextile type V				
	- Type 2, calibre 200-100, 50 % > 150 mm (Provisionnel)	100	m <sup>2</sup>	\$	\$
<b>Sous-total 4. Boulevard Cap-des-Rosiers</b> (à reporter à la page résumé)					<b>\$</b>

Date: 14 avril 2015

Item	Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
<b>5</b>	<b>PONT - Ruisseau Cap des Rosiers</b>				
<b>5,1</b>	<b>Excavation-Remblai-Protection de talus</b>				
5.1.1	Excavation 1 <sup>er</sup> classe pour ouvrage d'art incluant remplissage	511	m <sup>3</sup>	\$	\$
5.1.2	Excavation 2 <sup>ième</sup> classe pour ouvrage d'art incluant remplissage	1	global	\$	\$
5.1.3	Batardeau - culée 1	1	global	\$	\$
5.1.4	Batardeau -culée 2	1	global	\$	\$
5.1.5	Revêtement protection pierre calibre 200-300, 50% > 250 mm, avec géotextile	300	m <sup>2</sup>	\$	\$
5.1.6	Revêtement protection pierre calibre 300-500, 50% > 400 mm, avec géotextile	563	m <sup>2</sup>	\$	\$
<b>5.2</b>	<b>Fondation</b>				
5.2.1	Coussin de support en béton (culée 1 et 2)	18	m <sup>3</sup>	\$	\$
5.2.2	Béton des semelles (culée 1 et 2)	237	m <sup>3</sup>	\$	\$
5.2.3	Béton de confinement des semelles (culée 1 et 2)	19	m <sup>3</sup>	\$	\$
5.2.4	Béton des culées (culée 1 et 2)	359	m <sup>3</sup>	\$	\$
5.2.5	Armature en acier galvanisé (culée 1 et 2)	57949	kg	\$	\$
5.2.6	Coussin de support en matériaux granulaires (dalle de transition)	45	m <sup>3</sup>	\$	\$
5.2.7	Béton de dalle de transition	50	m <sup>3</sup>	\$	\$
5.2.8	Armature dalle de transition (acier galvanisée)	6363	kg	\$	\$
5.2.9	Drain perforé 200 mm et géotextile, PVC (type 1) ou PVC COEX (type 1) ou PE (type 2), 180 kPa min.	50	m	\$	\$

Date: 14 avril 2015

Item	Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
<b>5.3</b>	<b>Appareils d'appui</b>				
5.3.1	Appareil d'appui en élastomère fretté	10	unité	\$	\$
<b>5.4</b>	<b>Tablier</b>				
5.4.1	Ouvrage en acier (charpente métallique)	1	global	\$	\$
5.4.2	Glissière type 210D avec surélévation pour piste cyclable (incluant les glissières au-dessus des murs en retours)	91	m	\$	\$
5.4.3	Béton dalle (sur poutres)	75	m <sup>3</sup>	\$	\$
5.4.4	Armature galvanisé dalle (sur poutres)	16866	kg	\$	\$
5.4.5	Béton (chasse-roue) incluant chasse-roue aux approches	19	m <sup>3</sup>	\$	\$
5.4.6	Armature (chasse-roue) (galvanisée) incluant armature chasse-roue aux approches	1915	kg	\$	\$
5.4.7	Joint de tablier à une garniture en élastomère	13	m	\$	\$
<b>5.5</b>	<b>Membrane d'étanchéité et pavage</b>				
5.5.1	Nettoyage des surfaces de dalle	333	m <sup>2</sup>	\$	\$
5.5.2	Enrobé bitumineux temporaire	64	t	\$	\$
5.5.3	Nettoyage des surfaces existantes de dalle	333	m <sup>2</sup>	\$	\$
5.5.4	Membrane d'étanchéité	333	m <sup>2</sup>	\$	\$
5.5.5	Enrobé bitumineux permanent	64	t	\$	\$
<b>5.6</b>	<b>Autres éléments</b>				
5.6.1	Équipement d'accès motorisé pour inspection	1	global	\$	\$
5.6.2	Chauffage des constituants (béton dalle sur poutres et chasse-roue)	87	m <sup>3</sup>	\$	\$

Date: 14 avril 2015

Item	Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
5.6.3	Protection par temps froids (montant fixé par le Ministère) - type 3 - Abri et chauffage (Provisionnel)	370	m <sup>2</sup>	64,75 \$	23957,50 \$
5.6.4	Protection par temps froids (montant fixé par le Ministère) - type 1 - Isolant (RSI 0,4 par couche) On considère deux couches (Provisionnel)	360	m <sup>2</sup>	17,70 \$	6372,00 \$
<b>Sous-total 5. Pont Ruisseau Cap-des-Rosiers</b> (à reporter à la page résumé)					<b>\$</b>



Date: 14 avril 2015

### **APPENDICE 3 – ATTESTATION VOLONTAIRE À L'APPUI DU RECOURS AUX APPRENTIS**

*Avis; L'entrepreneur sera appelé à compléter à tous les six mois ou à la fin des travaux un rapport tel qu'inclus à l'annexe C « Rapport volontaire d'apprentis employés pendant les contrats ».*

Nom: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

Nom de la compagnie: \_\_\_\_\_

Dénomination sociale: \_\_\_\_\_

Numéro de l'invitation à soumissionner: \_\_\_\_\_

Nombre d'employés de l'entreprise: \_\_\_\_\_

Nombre planifié d'apprentis qui travailleront sur ce contrat: \_\_\_\_\_

Métiers spécialisés de ces apprentis;

---

---

---

---

---

---

---

---

Date: 14 avril 2015

## **APPENDICE 4 – POUVOIRS DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE**

### **SERONT NOMMÉS À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT.**

L'autorité contractante est :

Marilyn Bernier

Conseillère intérimaire, Service national de passation des marchés

Agence Parcs Canada

Direction générale de la Dirigeante Principale des Finances

Téléphone : 418- 648-4569

courriel : [CSQ.Contrats@pc.gc.ca](mailto:CSQ.Contrats@pc.gc.ca)

Responsable technique :

Nom : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Ministère : \_\_\_\_\_

Division : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

courriel : \_\_\_\_\_

**ANNEXE A - ATTESTATION D'ASSURANCE** (N'est pas requise lors du dépôt de soumission)

